



## NOTICE D'UTILISATION

### PARKINGS RELAIS PROVISOIRES - GARE DE CANTARON

#### CONTEXTE

Dans le cadre des travaux du parking de la gare de Cantaron (à compter du **15 juin 2026**), des parkings relais provisoires sont mis en place par la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP), en lien avec la commune de Cantaron.

Cette notice a pour objectif de vous accompagner dans la constitution et le dépôt de votre dossier d'inscription.

**La procédure de demande du macaron ainsi que sa délivrance sont entièrement gratuites. Aucun frais ne sera demandé aux usagers.**

#### PUBLIC CONCERNÉ

Le dispositif est strictement réservé :

- Aux **habitants du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP)** : Bendejun, Berres-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Coaraze, Contes, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touet-de-L'Escarène ;
- Aux **usagers du train disposant d'un abonnement SNCF valide.**

#### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

##### **A) Compléter le formulaire**

Le formulaire d'inscription doit être :

- Complété de manière lisible
- Renseigné dans son intégralité

##### **B) Joindre les pièces obligatoires**

Le dossier doit obligatoirement comprendre :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie de la carte grise du véhicule
- Un justificatif d'abonnement SNCF valide (mensuel ou annuel)

##### **C) Transmettre le dossier**

Le dossier complet doit être transmis à la Communauté de Communes du Pays des Paillons :

- Par email à : [info@ccpp06.fr](mailto:info@ccpp06.fr)
- Par courrier à :  
Communauté de Communes du Pays des Paillons  
Service Aménagement du Territoire  
55 Bis Rd La pointe de Blausasc  
06440 Blausasc

## DATE LIMITE

**Date limite de dépôt prioritaire : 20 mai 2026**

Les demandes reçues après cette date seront traitées dans la limite des places disponibles et sans garantie de délai.

## TRAITEMENT DES DEMANDES

Les dossiers sont instruits par les services de la CCPP.

Après étude du dossier : **Un mail sera adressé au demandeur pour l'informer de l'acceptation ou du refus de sa demande.**

## ATTRIBUTION DU MACARON

En cas d'acceptation :

- Le macaron sera :
  - Soit remis en main propre à la CCPP
  - Soit envoyé par voie postale
- Il devra être :
  - Apposé de manière visible sur le véhicule
  - Utilisé uniquement pour le véhicule déclaré

## MODIFICATION DE SITUATION

En cas de changement (véhicule, situation...) :


- Une **nouvelle demande complète** devra être déposée.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute question :

**Communauté de Communes du Pays des Paillons**

 [info@ccpp06.fr](mailto:info@ccpp06.fr)

 04.92.00.75.80

 [ccpp06.fr](http://ccpp06.fr)

## **PROTECTION DES DONNÉES**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la CCPP dans le cadre de la gestion des parkings relais. Elles sont conservées pendant la durée des travaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données.